



INSTITUT
SAINT LOUIS SAINT CLÉMENT
ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE

Viry-Châtillon, le 02 septembre 2024

Campagne de bourse lycée -Année scolaire 2024-2025

**Dossier à déposer au plus tard le
JEUDI 10 OCTOBRE 2024 à Madame LEON.**

Chers Parents,

Je vous informe que la campagne des bourses en lycée pour l'année scolaire 2024-2025 est ouverte.

Veillez ne pas attendre le dernier moment pour déposer le dossier complet. Avec anticipation je vous remercie donc de le faire dès que possible et ce bien avant le jeudi 10 octobre 2024.

Nouveauté / Point de vigilance concernant les lycéens qui étaient boursiers durant l'année scolaire 2023/2024 :

Les bourses en lycée ne sont plus valables durant tout le cursus en lycée comme il était d'usage. Cette aide est désormais valable pour une année scolaire uniquement.

Il n'y aura donc pas de reconduite automatique si vous ne formulez pas une nouvelle demande pour cette nouvelle année scolaire 2024/2025.

Dans tous les cas (élèves qui intègrent la seconde et lycéens qui étaient boursiers ou non en 2023/2024) la procédure de demande de bourse en lycée est la suivante :

- **Compléter et signer le CERFA** que vous trouverez en pièce jointe de ce mail, ou si besoin votre enfant peut venir le retirer en format papier à mon bureau au plus vite.
- **Vous devrez y joindre impérativement :**
 - Une copie LISIBLE et COMPLETE de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 = avis que vous avez reçu cet été. Transmettre les deux avis dans le cadre d'un concubinage, PACS ; à défaut la demande sera considérée incomplète.
 - Remplir et signer la procuration annuelle qui est OBLIGATOIRE pour les élèves scolarisés en établissements privés sous contrat avec l'état (cf en pièce jointe). D'autres justificatifs sont à transmettre selon votre situation: en cas de séparation, décès d'un parent, changement de résidence de l'enfant...

La date limite du dépôt du dossier COMPLET est fixée **au JEUDI 10 OCTOBRE 2024 à 12 h00 à mon bureau** par l'intermédiaire de votre enfant.

Tout dossier envoyé par mail ne pourra pas être traité. Seul l'original COMPLET EN FORMAT PAPIER est pris en compte par l'académie ainsi que par mes soins pour l'instruction du dossier.

Un accusé de réception vous sera ensuite envoyé comme preuve de dépôt de votre demande. Vous devrez le conserver, il vous sera exigé par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation de votre part.

Si toutefois vous ne le recevez pas sous quinze jours n'hésitez pas à revenir vers moi par mail.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement et je vous prie d'agréer, Chers parents, l'expression de ma considération.

1-35 RUE MARGOT
91170 VIRY-CHÂTILLON
T 01 69 12 29 29
F 01 69 05 94 32
WWW.SAINTLouis-VIRY.FR
ACCUEIL@SAINTLouis-VIRY.FR

Mme LEON
Gestionnaire des bourses scolaires
d.leon@saintlouis-viry.fr